

**VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023 – 18h00**

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT (absent pour les points 18 à 24), Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN (absente pour les points 20 à 24), Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etaient excusés ou absents : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Quorum : 15

Monsieur Aubin AMARDEIL est nommé secrétaire.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire rend hommage à Madame Hélène COURTOT et Monsieur Michel BARBA.

Madame Hélène COURTOT était un pilier du Club Photo.

Passionnée et passionnante dans le domaine de la photographie, elle a généreusement distribué ses connaissances au club photo. Elle aimait intéresser les nouveaux membres ainsi que les autres, sur les bases et le maniement des appareils photo numériques.

Elle s'est éteinte le 09/05/2023 à l'âge de 77 ans.

Monsieur Michel BARBA, a consacré une grande partie de sa vie à la commune de Saint-Apollinaire. En 1971, il a été élu conseiller municipal dans l'équipe de Monsieur Berthou et adjoint au maire ; puis en 1995, il a siégé dans la commission Urbanisme. Il a joué un rôle essentiel dans la mise en place de nombreux projets communaux et a insufflé une vision créative dans l'évolution de notre ville.

Michel BARBA s'est éteint le 26/05/2023 à l'âge de 87 ans.

Monsieur le Maire présente ses sincères condoléances aux familles.

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2023
- 2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire
- 3°) Élection des membres du CCAS
- 4°) Désignation des membres des commissions municipales et installation de la commission Innovation sociale et citoyenne
- 5°) Décision modificative N°1 de 2023
- 6°) Versement d'une subvention supplémentaire au CCAS
- 7°) Demandes de subventions sollicitées par plusieurs associations
- 8°) Schéma de mutualisation métropolitain – Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 2 juin 2023 – Participation financière de la commune – avenant à la convention de mise en place des services communs entre Dijon métropole et la commune – Approbation
- 9°) Convention avec la SPA des Cailloux pour l'accueil et la capture des animaux errants
- 10°) Adhésion au groupement d'achat RESAH pour la téléphonie mobile
- 11°) Convention de partenariat avec l'association la grande famille du chien
- 12°) Convention de prêt de minibus aux associations épleumiens
- 13°) Désignation d'un référent déontologue pour les élus municipaux
- 14°) Fixation des tarifs sur la publicité extérieure
- 15°) Acquisition d'un garage rue de Dijon
- 16°) Convention avec l'entreprise SPIE relative à la mise à disposition exclusive d'infrastructures de boucles locales et liaisons optiques installés dans les infrastructures

existantes

17°) Convention de mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à LUDIMANIA

18°) Convention de partenariat avec l'association le Clos épleumien

19°) Mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association Traces de vie

20°) Convention avec les PEP CBFC pour le repas des Aînés au sein de la brasserie Trait d'Union à Saint-Apollinaire

21°) Fixation des tarifs pour les repas servis aux Aînés à la brasserie pédagogique

22°) Convention avec la France en courant

23°) Modification du tableau des emplois des agents titulaires

24°) Modification du tableau des emplois des agents non titulaires

1°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2023

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire

A) Concessions cimetière – 7 renouvellements pour la période du 31/01/2023 au 13/06/2023

-Renouvellement N° 633 Situé carré 15/ Tombe 30 - Durée : 15 ans – Prix : 170€

-Renouvellement N° 1004 Situé carré 26/ Tombe 13 - Durée : 30 ans – Prix : 750€

-Renouvellement N° 1032 Situé carré 6/ Tombe 47 - Durée : 15 ans – Prix : 170

-Renouvellement N° 1002 Situé carré 17/ Tombe 4 - Durée : 15 ans – Prix : 170€

-Renouvellement N° 1001 Situé carré 17/ Tombe 5 - Durée : 15 ans – Prix : 170€

-Renouvellement N° 622/413 Situé carré 3/ Tombe 77 - Durée : 15 ans – Prix : 170€

-Renouvellement N° 1005 Situé carré 26/ Tombe 14 - Durée : 15 ans – Prix : 170€

3°) Élection des membres du CCAS

Résultat de l'élection à l'unanimité :

Membres : « Saint-Apollinaire Ensemble »

Patricia RABELKA M'BENGUE

Rémi DELATTE

Françoise CAMILLERI

Frédéric TISSOT

Véronique CHARBOIS

Laurence AUCLIN

Membres susceptibles de siéger en cas de vacance de poste :

« Saint Apollinaire Ensemble » liste complémentaire

Frédéric GOULIER

Lydia CRETE

Aurélia MERLE

Fabrice ROUSSEL

Laurent THEOU

4°) Désignation des membres des commissions municipales et installations de la commission Innovation sociale et citoyenne.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, la désignation des membres des commissions municipales, comme suit :

1) « Urbanisme, Travaux et Transition écologique » - 11 membres

Frédéric GOULIER, Frédéric TISSOT, Véronique CHARBOIS, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Alberta AWAD, Florence GRAPIN, Cécile WEILER BARDIN, Maxime AMBARD, Antoine CAMUS

2) « Petite enfance, Enfance et vie scolaire / Jeunesse et engagement civique » - 8 membres

Annie LOCATELLI, Charles-Louis PENEZ, Lydia CRETE, Alberta AWAD, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Laurent THEOU, Aubin AMARDEIL, Laurianne SENE

3) « Innovation sociale et innovation citoyenne, Communication » - 11 membres Patricia RABELKA M'BENGUE, Rémi DELATTE, Frédéric TISSOT, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Laurent THEOU, Aurélia MERLE, Robert PETIOT, Fabrice ROUSSEL, Olivier ARBEZ, Laurianne SENE

4) « Culture et vie associative culturelle » - 8 membres

Céline RABUT, Charles-Louis PENEZ, Françoise CAMILLERI, Olivier ARBEZ, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL

5) « Finances, Administration générale » - 11 membres

Rémi DELATTE, Frédéric GOULIER, Patricia RABELKA M'BENGUE, Robert PETIOT, Florence GRAPIN, Lionel CHENAL, Céline RABUT, Gérard FOUCARD, Fabrice ROUSSEL, Antoine CAMUS, Laurence AUCLIN

6) « Sport et vie associative sportive » - 9 membres

Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Françoise CAMILLERI, Mélanie COUSIN, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Cécile WEILER BARDIN, Aurélie DE VOS, Laurence AUCLIN

Par ailleurs, le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, la désignation de la vice-présidente de la commission Innovation sociale, Innovation citoyenne, à savoir Madame Patricia RABELKA M'BENGUE.

FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE**5°) Décision modificative n°1 de 2023**

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 800.00		96 800.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000.00		6 000.00
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total	102 800.00	0.0	102 800.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
PRODUIT DES SERVICES, DOMAINE...	45 000.00		45 000.00
IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	-1 042.00		-1 042.00
FISCALITE LOCALE	-86 279.00		-86 279.00
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	60 550.00		60 550.00
Recettes de fonctionnement - Total	18 229.00		18 229.00

DEPENSES INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses d'investissement - Total			0.00

RECETTES INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes d'investissement - Total			0.00

6°) Versement d'une subvention supplémentaire au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer une subvention supplémentaire d'un montant de 6 000 euros au CCAS

7°) Demande de subventions sollicitées par plusieurs associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

-À l'association ACSAFD une subvention exceptionnelle de 600 euros suite à la réalisation d'un court métrage mettant en lumière plusieurs sites de la ville.

-À l'association Epleumien en acte nouvellement créée, une subvention de 400 euros pour permettre son fonctionnement, étant précisé que cette association participera à « Un été à Saint-Apollinaire ».

-À LUDIMANIA, une aide de 4 300 euros dans le cadre de l'organisation du festival du jeu

en septembre prochain.

8°) Schéma de mutualisation métropolitain – Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 2 juin 2023 – Participation financière de la commune – avenant à la convention de mise en place des services communs entre Dijon métropole et la commune – Approbation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, l'adhésion à la plateforme territoriale numérique et l'adhésion au service commun de la commande publique, ainsi que les montants actualisés de participation de la commune au financement des services communs entre 2023 et 2027 soit :

- 15 665 € pour l'année 2023
- 16 125 € pour l'année 2024
- 16 447 € pour l'année 2025
- 16 776 € pour l'année 2026
- 17 112 € pour l'année 2027

Par ailleurs, le conseil municipal approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre des services communs entre Dijon métropole et la commune.

9°) Convention avec la SPA des Cailloux pour l'accueil et la capture des animaux errants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité**, Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention avec la SPA des Cailloux pour la capture et l'accueil des animaux errants, étant précisé que les frais pour ces captures seront refacturés aux propriétaires des animaux.

10°) Adhésion groupement d'achat RESAH pour la téléphonie mobile

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité**, d'adhérer à la centrale d'achats RESAH « Réseau des Acheteurs Hospitaliers » accessible aux Métropoles, qui dispose d'une offre pertinente pour les marchés de services de télécommunication et de cyber-sécurité.

11°) Convention de partenariat avec l'association de la grande famille du chien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité**, Monsieur le Maire de signer à partir du 1^{er} juillet 2023 une nouvelle convention pour une durée de 3 ans. L'association gèrera l'accès au site.

12°) Convention de prêt de minibus aux associations épleumiennes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE**, Monsieur le Maire, 20 POUR (MM. Petiot, Tissot, Pénez, Mmes Locatelli, Crété, Camilleri ne prennent pas part au vote), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, de mettre à disposition les minibus de la ville aux associations épleumiennes, à raison de 2 fois maximum par an, pour leur apporter un soutien supplémentaire dans leurs activités.

13°) Désignation d'un référent déontologue pour les élus municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE à l'unanimité**, le référent, qui sera chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques applicables aux conseillers municipaux.

URBANISME, TRAVAUX, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

14°) Fixation des tarifs sur la publicité extérieure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, les tarifs sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes – 50 m ² (1)			Enseignes		
Non numériques	Numériques	7 à 12 m ² (2)	+ 12 à 20 m ²	+ 20 à 50 m ²	+ 50 m ²
23,30 €	69,90 €	Exonération	Réfaction 50%= 23,30€	46,60 €	93,20 €

(1) Ces tarifs sont doublés pour une superficie supérieure à 50 m²

(2) Enseignes, autres que celle scellés au sol, si la somme de leur superficie, correspond à une même activité, est égales au plus à 12

-PERSONNEL

23°) Modification du tableau des emplois des agents titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, la création d'un poste d'animateur au sein de l'ALSH, principalement pour l'accueil périscolaire, à temps non complet 21 heures hebdomadaires annualisées, rémunéré sur le grade d'adjoint d'animation territorial à compter du 1^{er} septembre 2023.

24°) Modification du tableau des emplois des agents non titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

De recourir à nouveau au service civique par l'accueil d'un jeune volontaire franco-allemand, pour une durée de 12 mois à raison de 35 heures hebdomadaire, et d'un second jeune toujours dans le cadre du service civique pour une durée de 10 mois à raison de 24 heures par semaine, au sein du pôle sport, culture, vie associative, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

De créer 3 postes d'apprenti, l'un pour préparer le CAP Petite enfance, l'autre le diplôme d'auxiliaire de puériculture et le troisième dans le cadre de la préparation d'un master II en Communication.

-INFORMATIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire informe avoir reçu les remerciements de :

Plusieurs associations suite au versement d'une subvention : La F.N.A.C.A, Les jardin Épleumiens et l'amicale pour le don du sang bénévole de Saint-Apollinaire et ses environs.

-Monsieur le Maire a également fait part de la remise de médaille à Monsieur Foued MOSSAYD qui a eu un comportement exemplaire suite à son intervention sur le début d'incendie dans un immeuble de quartier au Grésille.

-Par ailleurs, Monsieur le Maire informe la dissolution de l'association FESTI'NOTES et que les adhérents ont décidé de solder le compte en versant la somme de 3 400 € à l'association Musicale de Saint-Apollinaire.


L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h05.

Signature :
Le président

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small loop.

Jean-François DODET

Le secrétaire

A black ink signature consisting of a series of connected loops and a long vertical stroke on the right side.

Aubin AMARDEIL

15°) Acquisition d'un garage rue de Dijon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'acquérir un garage cadastré section AI n°94, constituant le lot n°24 de la copropriété située 9001 rue de Dijon, pour un montant de 12 000 euros, suite à la sollicitation du propriétaire actuel de ce bien.

16) Convention avec l'entreprise SPIE relative à la mise à disposition exclusive d'infrastructures de boucles locales et liaisons optiques installées dans les infrastructures existantes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité, Monsieur le Maire pour signer une convention ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles la société SPIE met à disposition de la commune la fibre optique qu'elle a installée dans les infrastructures existantes de la société ORANGE, dans le cadre du marché relatif à l'extension et la modernisation du système de vidéoprotection de la ville. Le montant de la redevance annuelle due par la ville s'élève à 1 571.82 € ttc.

-CULTURE, VIE ASSOCIATIVE CULTURELLES

17°) Convention de mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à LUDIMANIA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité, Monsieur le Maire de mettre à disposition l'espace culturel Tabourot des Accords avec l'association Ludimania, dans le cadre de la 14^{ème} édition du festival du jeu qui aura lieu le weekend des 9 et 10 septembre 2023.

18°) Convention de partenariat avec l'association le Clos des épleumiens

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité, Monsieur le Maire, de signer une convention de partenariat avec l'association le « le Clos des Épleumiens » ayant pour but de promouvoir le vin issu de la production de ce clos, en organisant diverses manifestations (parrainage de ceps de vignes, soirée...).

-INNOVATION SOCIALE

19°) Mise à disposition de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association Traces de vies

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de mettre à disposition à titre gracieux l'espace Tabourot des Accords à l'association « Traces de Vies » à l'exception des frais de ménage. Cette association organise le 13 octobre 2023 une conférence pour aborder le thème des soins complémentaires de fin de vie.

20°) Convention avec les PEP CBFC pour le repas des Aînés au sein de la brasserie Trait d'Union à Saint-Apollinaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité, Monsieur le Maire pour signer la convention avec les PEP CBFC en charge de ce restaurant pour permettre aux Aînés de prendre un repas 1 fois tous les 15 jours.

Le prix du repas fourni par l'association sera facturé à la ville à hauteur de 12 euros.

Chaque repas est composé :

- une entrée : imposée
- un plat principal : aux choix parmi 2 propositions
- un dessert : : aux choix parmi 2 propositions

21°) Fixation des tarifs pour les repas servis aux Aînés à la brasserie pédagogique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de fixer le prix du repas pris par les Aînés au sein de la brasserie pédagogique Trait d'union, à 10.00 euros.

22°) Convention avec la France en courant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité, Monsieur le Maire pour signer d'une convention avec La France en courant, qui organise le 34^{ème} Tour de France en courant et qui fait étape à Saint-Apollinaire le 16 juillet prochain.

La France en courant s'engage à animer le village d'arrivée avec la mise en place de différents stands. La ville s'engage à prendre en charge l'hébergement et le repas des organisateurs et coureurs.